



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Armand, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 a été déposé à mon bureau le 1^{er} octobre 2024. Toute personne peut prendre connaissance de ce rôle durant les heures d'affaires au bureau de ladite Municipalité situé au 414 chemin Luke, Saint-Armand (Québec) J0J 1T0.

Il est également possible de consulter les informations concernant le dépôt du rôle triennal d'évaluation sur le site internet de la MRC de Brome-Missisquoi à l'adresse suivante : <https://www.mrcbm.qc.ca/role-devaluation-fonciere>.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à ce sujet, conformément à la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

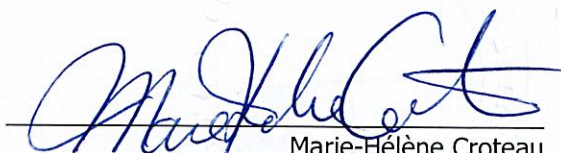
1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible au <https://www.mrcbm.qc.ca/demande-de-revision> ou au bureau de la Municipalité de Saint-Armand ;
2. Être transmise au plus tard le **30 avril 2025** (date limite) par le formulaire en ligne, par la poste ou en personne à l'adresse indiquée ci-dessous.

MRC de Brome-Missisquoi

Service d'évaluation
749, rue Principale
Cowansville, (Qc) J2K 1J8
www.mrcbm.qc.ca
evaluation@mrcbm.qc.ca
Tél.: 450 266-4900 Poste 1

3. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC de Brome-Missisquoi en vigueur au moment du dépôt de la demande et applicable à l'unité visée. Utiliser l'URL suivant pour accéder au règlement de la MRC de Brome-Missisquoi : <https://www.mrcbm.qc.ca/reglements?mot-cle=tarification>.

Donné à Saint-Armand, ce 1^{er} jour du mois d'octobre 2024.


Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

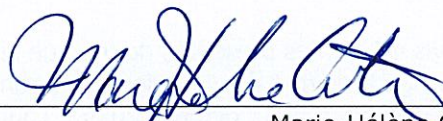
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 1^{er} octobre 2024 avant 17h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Armand ce 1^{er} octobre 2024.



Marie-Hélène Croteau
Directrice générale, greffière-trésorière